L'actualité montre que les TIC peuvent entraîner des dérapages comme la publication sur des blogs d'élèves de photos prises dans la classe à l'insu de l'enseignant, des dérives comme la copie illicite d'œuvres, des risques comme l'irruption d'images pornographiques, violentes ou racistes en classe via Internet...
Les TIC ont fait naître des situations juridiques inédites, de **nouvelles responsabilités pour l'enseignant** dans l'exercice de son métier et donc de nouvelles compétences à acquérir que le domaine A3 du référentiel de compétences du C2I niveau 2 enseignant rassemble.
Vous trouverez ici un **module de formation complet** sur les **questions juridiques liées à l'utilisation des TIC** par les enseignants.

http://ressources.lachiver.fr/tice/Juridique/web/co/web.html